

Date de la convocation : 19/11/2025

Nombres d'administrateurs : 13

Présents : 8

Absents : 5

Absents représentés : 0

Suffrages exprimés :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Numéro :
2025-026

OBJET :

Délibération portant ouverture de crédits à hauteur de 25% par anticipation au vote du Budget Primitif 2026

BUDGET PRINCIPAL
CCAS

Secrétaire de séance :
Delphine CASTINEIRA
Directrice CCAS

Le Président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informé que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à de sa publication le

28/11/2025

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le 28/11/2025

Berger Levrault

ID : 034-263400640-20251124-2025026-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Servian convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal en Mairie, en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe THOMAS.

Membres présents :

Christophe THOMAS, Dominique BAGOT-FLAUZAC, Nicole BAISSETTE, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Marie-Laure BELTRAN, Bernard BLANC, Véronique FRYDER-AMEE, Françoise SEIGNOUREL DE PASTORS.

Membres excusés et représentés par pouvoir : aucun

Membres absents : Jacques ESTIENNE, Annie HERNANDEZ, Isabelle BUFFET-PICHON, Farah CASTANIER, Carmen FARJAS

Exposé des motifs :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 et suivants,

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités locales,

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 voté en séance du 1^{er} Avril 2025

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des services publics et de permettre l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : D'autoriser l'ouverture de crédits à hauteur de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Article 2 : De préciser le montant et l'affectation des crédits autorisés, ventilés par chapitre et articles budgétaires d'exécution, comme suit :

Section d'investissement :

Chapitre 21

Nature	Inscription BP 2025	Ouverture 2026 à hauteur de 25% N-1
2181	271 025,65 €	67 756,41 €
21838	3 000,00 €	750,00 €
21848	15 000,00 €	3 750,00 €
2185	1 000,00 €	250,00 €
2188	14 959,00 €	3 739,75 €
Total Chapitre 21	304 984,65 €	76 246,16 €

Article 3 : De charger le Président du CCAS de l'exécution de la présente délibération et de la transmission des informations aux services concernés.

Ainsi délibéré à Servian les jour, mois et an désignés ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Président du C.C.A.S.

Christophe THOMAS

